

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 juillet 2015

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CROISSANCE VERTE : IL FAUT PERMETTRE LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE "ÉNERGIE À PARTIR DE BIOGAZ"

Dans le cadre des **réflexions en cours sur le nouveau tarif de rachat de l'électricité produite à partir de biogaz**, Xavier JOLY, Président de GASEO, veut faire entendre la voix de ces producteurs d'énergie renouvelable.

" Notre syndicat professionnel, le SNEFID, représente les PME et les ETI de la filière déchet, depuis 1995 (70 entreprises de la filière déchet, 20 000 salariés, 1,7 milliard d'euros de chiffre d'affaires). **Nous participons activement à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, et notre métier de valorisation énergétique des biogaz est vertueux, tant par son action de dépollution que par sa production d'électricité renouvelable.** Au final, si le nouveau tarif biogaz ISDND ne permettait pas l'émergence de nouveaux projets, c'est un gaz à effet de serre (GES) 25 fois plus nocif que le CO<sub>2</sub> qui finirait brûlé en torchère au lieu d'être valorisé en électricité et en chaleur !

L'équilibre économique de nos projets a besoin d'un complément de rémunération suffisant et pérenne, tant pour nos entreprises que pour les collectivités locales que nous accompagnons jour après jour dans la transition énergétique de leurs territoires.

Pour préciser l'enjeu, il faut dire qu'il y a actuellement en service en France 121 unités de valorisation de biogaz d'ISDND (décharges) pour une puissance de 188 MW. Notre marché de valorisation énergétique de ces biogaz est limité par le nombre même d'ISDND. Nous estimons à quelques dizaines le nombre d'ISDND restant à équiper, soit 20 à 30 MW, peut-être. Surtout, **ce biogaz est déjà produit, c'est un produit fatal de la mise en décharge. Il ne reste qu'à le transformer en énergie, et c'est la valorisation de biogaz qui a actuellement le tarif de rachat le plus bas.** Par rapport au tarif en vigueur, nous proposons un tarif qui aide à la réalisation des petits projets, et nous acceptons une baisse raisonnée du tarif pour les installations plus importantes.

L'enjeu budgétaire pour la France en terme de compensation tarifaire est donc bien cerné et limité. Mais pour que de nouvelles installations puissent être construites, il faut qu'elles soient financées. Pour cela, notre filière biogaz a besoin de sécuriser la rentabilité des projets par un niveau de tarif suffisant, ce qui n'était pas le cas dans le dernier projet d'arrêté présenté en réunion au Ministère de l'Écologie.

Notre Fédération, le SNEFID, a été très active tout au long de ces réunions de travail, et nous avons proposé un projet d'arrêté amendé par nos soins, tant sur les modalités que sur le niveau de tarif.

Nous sollicitons maintenant une réunion avec le Cabinet de Ségolène ROYAL , pour expliciter notre position sur ce sujet qui est si important pour notre filière, pour que la transition énergétique et la croissance verte ne se fassent pas sans nous ! Nous sommes déjà des acteurs efficaces de cette transition énergétique, et nous voulons poursuivre la production d'énergie renouvelable à partir du biogaz ! "



## Produire de l'énergie à partir de biogaz, c'est quoi ?

Le biogaz est le gaz qui est produit naturellement par des matières en décomposition : par les déchets ménagers stockés dans les décharges, par les boues issues des stations d'épuration des eaux usées, par les déchets agricoles ou de l'industrie agro-alimentaire (traités dans un méthaniseur).

La dégradation naturelle des déchets dégage du biogaz : un mélange de méthane et de CO<sub>2</sub>. Ce biogaz peut être utilisé comme carburant dans un moteur qui produit de l'électricité (réinjectée sur le réseau public) et de la chaleur (c'est un moteur de cogénération). Ou bien le biogaz est épuré en qualité biométhane pour être réinjecté dans le réseau public de gaz.

## A propos de GASEO

Chez GASEO, ce qui nous anime, c'est la volonté de proposer des solutions pour produire de l'énergie de façon noble : un circuit vertueux transformant le biogaz (issu de déchets) en énergie (électricité, chaleur, biométhane réinjecté).

Nous sommes des exploitants, et c'est avec cet esprit d'exploitant, pour servir au mieux nos clients, que nous maîtrisons le processus dès le départ avec la conception, le financement et la construction des installations que nous exploiterons.

GASEO en 2015, c'est : 4,4 MWe installés, 6,7 M€ investis, 51 M€ de recettes cumulées.

## Pour plus d'informations

**GASEO** contact : Cécile CHARASSON

06 58 67 30 41 [c.charasson@gaseo.fr](mailto:c.charasson@gaseo.fr) [www.gaseo.fr](http://www.gaseo.fr)